

Introduction

L'action publique et les étrangers en situation précaire dans les villes d'Europe occidentale : questionnements de départ et pistes de recherche

Céline BERGEON, Olivier LEGROS, Marion LIÈVRE et Tommaso VITALE

L'action publique constitue-t-elle un filet de protection ou, au contraire, un facteur d'exclusion pour les populations vulnérables? Quels sont, plus largement, les effets de l'action publique dans la vie quotidienne des personnes en situation précaire, surtout quand les politiques mises en œuvre oscillent entre rejet et insertion, comme on l'observe en particulier dans le cas des politiques qui visent la pauvreté étrangère? Est-il possible, en analysant de près les parcours de vie de migrants faiblement dotés sur le plan financier, de préciser les conditions et les processus qui permettent, dans le contexte des villes européennes aujourd'hui, de sortir durablement de la précarité telle que définie par Patrice Cingolani, c'est-à-dire « l'absence d'une ou de plusieurs sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux » (Cingolani, 2017, p. 25)?

Voilà les principales questions que nous nous sommes posées dans le cadre de MARG-IN, un programme de recherche financé par l'Agence Nationale de la Recherche entre 2015 et 2019. Mené en partenariat par les unités mixtes de recherche : Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CNRS, université de Tours) ; Migrations internationales, Espaces et Sociétés (CNRS, université de Poitiers) et CEE (Centre d'études européennes et de politique comparée, Sciences Po Paris), ce programme a été piloté par Olivier Legros (CITERES), Céline Bergeon (MIGRINTER) et Tommaso Vitale (CEE), avec la collaboration de Marion Lièvre (UMR PASSAGES, CNRS/université de Bordeaux Montaigne), en contrat postdoctoral à CITERES durant les deux premières années du programme. Intitulé « MARGinalisation/INclusion : les effets à moyen/long terme des politiques de régulation de la pauvreté étrangère sur les populations-cibles : le cas des migrants dits « roms » dans les villes d'Europe occidentale (France, Italie, Espagne) » mais mieux connu sous son acronyme, MARG-IN, ce programme a réuni pendant quatre ans une vingtaine de chercheurs français, italiens et espagnols en sciences sociales.

Même si leur population est assez peu nombreuse – elle est estimée entre 15 000 et 20 000 personnes en France depuis le milieu des années 2000 –, ceux que l'on nomme habituellement les migrants « roms¹ », c'est-à-dire, le plus souvent, des Bulgares et des Roumains, mais aussi parfois des ressortissants des pays d'ex-Yougoslavie vivant dans la précarité et désignés à tort ou à raison comme « Roms », ont été à l'origine d'un nouveau « problème public » tel que défini par Joseph Gusfield, c'est-à-dire un « état de fait [qui forme] un enjeu de réflexion et de protestation et une cible pour l'action publique » (2003, p. 71). Pour cette raison, leur situation constitue un observatoire privilégié à la fois de la marginalité et des politiques de régulation de la pauvreté dans les villes d'Europe occidentale au début du XXI^e siècle.

Grâce aux nombreux travaux réalisés depuis le milieu des années 2000, ces politiques sont plutôt bien documentées aujourd'hui, notamment en ce qui concerne la France et l'Italie, sans doute parce que la « question rom », c'est-à-dire l'ensemble des controverses et des débats suscités par la présence de migrants « roms » y a pris une ampleur inégalée par rapport aux autres pays d'Europe occidentale. Les chercheurs, parmi lesquels on compte plusieurs des auteurs de cet ouvrage, ont montré que, loin de correspondre à des actions planifiées à l'avance, les politiques locales correspondent plutôt à des « bricolages » réalisés *in situ* par les pouvoirs publics pour résoudre des problèmes locaux liés à la présence des migrants « roms ». Ces problèmes sont principalement de trois ordres : 1. des problèmes de voisinage liés au surpeuplement des logements et/ou à la présence d'habitats précaires (squats ou bidonvilles) ; 2. des problèmes d'image, car la présence de bidonvilles nuit à la réputation de « bonne ville » que cherchent à construire les édiles locaux à des fins de marketing urbain, tandis que la « vision de la pauvreté étrangère » (Bernardot, 2008, p. 86) suscite des réactions de rejet ou de compassion, et, dans la foulée, des tensions et des mobilisations dans la société d'accueil ; 3. des problèmes d'urbanisme, les habitats précaires constituant des entraves au développement urbain, notamment dans les secteurs stratégiques comme celui de la Plaine-Saint-Denis, au nord de Paris, où les pouvoirs publics et les investisseurs privés (promoteurs, banques, groupes industriels, etc.) multiplient les projets d'aménagement depuis les années 1990,

1. Dans cet ouvrage, nous avons opté pour les guillemets afin de souligner notre distance avec l'usage du terme « rom » entendu de manière générique par les institutions européennes et internationales, lesquelles ont repris à leur compte la catégorie politique de « nation rom », officialisée en 1971 lors du premier congrès de l'Union Romani (LIÉGEOIS, 1976; LIÈVRE, 2013). Or le terme « rom » a progressivement acquis une connotation assez négative dans les pays d'Europe occidentale à partir des années 2000. En France par exemple, ce terme sert bien souvent à désigner des ressortissants d'Europe centrale et des Balkans faiblement dotés sur le plan financier et en habitat précaire dans les marges urbaines (LEGROS et ROSSETTO, 2012). La notion de « migrants » est problématique aussi, mais nous l'avons conservée car, même si les personnes que nous avons enquêtées ne songent pas forcément à repartir, rien ne permet d'affirmer le caractère définitif de leur installation dans les localités où les chercheurs de MARG-IN les ont rencontrés. Il n'en reste pas moins certain que nos catégories de pensée (migrant, émigré, etc.) ne rendent compte qu'approximativement de la diversité des formes de mobilité observées comme de celle des processus d'identification d'ailleurs (cf. OLIVERA, 2009 à propos des Roms roumains).

mais aussi, pour rester dans le cas français, dans les villes de province à l'image de Montpellier.

Les réactions des pouvoirs locaux devant ces problèmes balancent entre le rejet et l'insertion quand elles ne combinent pas les deux attitudes. L'évacuation et la destruction des habitats précaires sont une constante, bien qu'on note des variations dans l'intensité des opérations. Au fil de cet ouvrage, le lecteur découvrira par exemple que l'agglomération de Milan et la banlieue nord de Paris ont connu des « pics » dans la lutte contre les bidonvilles, respectivement à la fin des années 2000 et au début des années 2010. Dans d'autres cas, les autorités locales ont préféré fermer les yeux et laisser les habitants des bidonvilles en paix, ainsi qu'on a pu le remarquer à Saint-Denis ou à Bobigny, dans la banlieue nord de Paris, dans les années 2000, ou dans certains secteurs à la périphérie de Valence, en Espagne, où des installations précaires (*asentamientos ilegales*, en espagnol) se maintiennent toujours à la fin des années 2010 au milieu des jardins maraîchers (Torres Perez et Liern Monsell, 2018), ou encore à Montpellier, jusqu'au début des années 2020.

Si l'évacuation reste une constante, les pouvoirs locaux peuvent toutefois aussi, et parfois en même temps, opter pour l'hébergement et l'insertion des personnes en habitat précaire. Les dispositifs sont d'une grande diversité. La remarque vaut sur le plan architectural, avec trois formes d'intervention dominantes : l'équipement et la sécurisation de l'habitat précaire ; le relogement dans le parc de logements existants ou encore la construction d'hébergements *ad hoc*, à l'image des *campi nomadi* et autres « villages de solidarité » programmés à la périphérie des grandes villes italiennes pour loger les migrants « roms » en situation précaire. Quand accompagnement social il y a, celui-ci peut se concrétiser par des interventions sur place des travailleurs sociaux, ainsi qu'on le remarque dans les dispositifs dédiés du type « villages d'insertion » en région parisienne (Legros, 2010). Mais les pouvoirs publics peuvent aussi privilégier l'accès aux dispositifs de droit commun, comme c'est de plus en plus le cas dans les interventions en bidonville en France, avec la mise en place de médiateurs dont la mission consiste principalement à faire le lien entre les habitants et les services sociaux (Legros et Lièvre, 2018 ; Bourgeois et Lièvre, 2019).

Assez logiquement, les politiques migratoires impactent fortement les conditions de vie des migrants et l'action publique locale. La législation européenne limite ainsi à trois mois la durée des séjours dans les pays d'installation. Passé ce délai, les migrants qui ne rempliraient pas les conditions requises pour rester, c'est-à-dire avoir des ressources suffisantes ou un emploi afin de ne pas constituer une charge déraisonnable pour l'État, se trouvent dans l'obligation de quitter le territoire. Dans le même ordre d'idées, les traités d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne prévoyaient des mesures transitoires parmi lesquelles l'obligation, pour les nouveaux citoyens européens, de posséder un permis de travail pour accéder au marché de l'emploi salarié. Il faudra attendre 2014 pour que dans les trois pays, comme dans l'ensemble de l'Union européenne, les autorités lèvent définitivement les mesures transitoires et,

ce faisant, suppriment les permis de travail. Ces politiques migratoires sont autant d'outils pour les pouvoirs locaux qui souhaitent éloigner les indésirables. On sait par exemple qu'en France, les Obligations de quitter le territoire² (OQTF) ont parfois servi à faciliter l'évacuation de bidonvilles et squats en exerçant une pression sur les habitants en situation irrégulière afin qu'ils quittent d'eux-mêmes les lieux (Lièvre, 2017a³). Mais les politiques migratoires contraignent aussi fortement la construction des politiques locales. Comment, en effet, accueillir et accompagner officiellement des personnes en situation irrégulière sur le plan administratif ? Comment faciliter l'accès à l'emploi si les gens n'ont pas le droit de travailler ? En France, ce n'est sans doute pas un hasard si c'est seulement à partir de 2014, année de la levée des mesures transitoires⁴, que l'insertion sociale et économique a pris une importance accrue parmi les différentes formes d'intervention dans les bidonvilles « roms » car jusqu'alors, les migrants « roms » n'avaient pas, sauf dérogation, accès aux dispositifs de droit commun.

Enfin, bien que récentes, les politiques ont évolué dans le temps. En France, comme on l'a vu, la mobilisation des services de droit commun semble prendre le pas sur la mise en place de dispositifs spécifiques à partir des années 2010, tandis qu'en Italie, plus précisément à Milan, le relogement prend une tournure systématique à partir de 2012 (Daniele, Pasta et Persico, 2018). Ces évolutions ne signifient pas pour autant l'abandon des politiques sécuritaires, car en France comme en Italie – et le constat vaut aussi pour l'Espagne –, on observe parallèlement un durcissement des politiques migratoires dans les années 2010 (Legros et Lièvre, 2018, à propos de la France). Les systèmes d'action évoluent aussi au gré des années, avec, en particulier, une place plus ou moins affirmée de l'État central dans les politiques locales. L'Italie et la France connaissent sur ce plan deux trajectoires différentes. En Italie, l'État central s'implique fortement dans les affaires locales avec la déclaration de l'« état d'urgence nomades » (*Emergenza nomadi*, en italien) par le gouvernement Berlusconi en 2007 ; puis l'« état d'urgence nomades » est suspendu au début des années 2010 et l'État se retire de la gestion des *campi nomadi* (Daniele, Pasta et Persico, 2018). En France, à l'inverse, l'État est plutôt discret jusqu'au début des années 2010. Puis l'Exécutif décide de donner la priorité à l'évacuation des « campements illicites » (circulaire du 24 juin 2010 sur la lutte contre les campements illicites), avant que le gouvernement ne décide, sous la présidence Hollande, d'introduire

2. Mesure administrative d'éloignement prévue par le droit français (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), qui vise notamment les personnes en situation irrégulière. La décision d'éloigner ou d'obliger à quitter le territoire est prise par le préfet [<https://www.service-public.fr>].

3. Les trajectoires de vie rassemblées dans le cadre du programme MARG-IN font l'objet d'une bibliographie spécifique placée en fin d'ouvrage. Les références à cette bibliographie sont en italique dans le texte afin d'éviter les risques de confusion. Les références aux portraits d'enquêtés insérés entre les contributions sont, quant à elles, suivies d'un astérisque.

4. Au moment de l'adhésion, en 2007, de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, le droit européen a offert aux anciens pays-membres de l'UE la possibilité d'appliquer des mesures transitoires visant notamment à protéger les marchés de l'emploi intérieurs. En France par exemple, ces mesures, qui ont été « levées », c'est-à-dire supprimées en 2014, obligeaient les ressortissants roumains et bulgares à obtenir un permis de travail auprès de la préfecture avant de signer un contrat de travail.

des mesures d'accompagnement et d'insertion (circulaire du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites). En Espagne, en revanche, le système d'action a peu évolué : les migrants « roms », qui n'ont jamais fait l'objet de politiques spécifiques à l'échelle nationale à la différence des habitants des bidonvilles, en France, des bidonvilles et des *campi nomadi*, en Italie, continuent d'avoir affaire à l'État social et aux services de droit commun, quand ils parviennent à y accéder bien sûr (Bergeon, Lagunas et Torres, 2021).

En portant la focale sur les jeux d'acteurs, les processus de cadrage et les instruments de l'action publique, les chercheurs qui se sont intéressés aux politiques en direction des migrants « roms » ont ainsi mis au jour quelques-unes des caractéristiques principales de ces actions que les pouvoirs publics pouvaient, pour ainsi dire, engager sous leurs yeux à partir des années 2000. Ils ont évidemment souligné le caractère conflictuel de ces politiques qui évoluaient sous l'effet des rapports de force entre les acteurs institutionnels et la société civile et, peut-être de façon plus marquée encore, le souci constant qu'avaient les forces en présence de définir des « régimes d'hospitalité » (Gotman, 2004), soit un ensemble de pratiques et de règles qui permettent tout à la fois de choisir des hôtes, de les soumettre à des règles de vie plus ou moins strictes et d'éloigner ceux qu'on juge comme indésirables, en mobilisant tour à tour la « main gauche » et la « main droite » de l'État, pour reprendre des expressions de Pierre Bourdieu (1993).

Cette ambivalence qui caractérise si fortement les politiques en direction des migrants « roms » mais aussi et au-delà les politiques de lutte contre la pauvreté (Geremek, 1987) a assez tôt conduit les chercheurs qui s'intéressaient à la question, à s'interroger sur les effets de l'action publique sur les populations visés (cf. entre autres : Nacu, 2010 ; Legros et Vitale, 2011 ; Vrabiescu, 2016). En se fondant sur des observations personnelles ainsi que sur la littérature associative, ils faisaient notamment l'hypothèse que les politiques de rejet, qui s'étaient intensifiées à la fin des années 2000 en France comme en Italie, avaient provoqué l'interruption des parcours d'insertion et, dans le même mouvement, accru la marginalité des migrants « roms ».

Aucune étude approfondie n'avait toutefois été menée sur le sujet jusqu'à présent. Cette lacune est désormais comblée grâce au programme MARG-IN. En effet, les chercheurs qui ont participé à ce programme ont choisi de porter la focale sur les interférences de l'action publique prise sous ses différentes facettes (le rejet et l'insertion) avec les pratiques de la vie quotidienne, en particulier celles liées à la mobilité géographique, à l'accès au logement et à la recherche de ressources financières, ainsi qu'avec les pratiques de sociabilité. À cette fin, les chercheurs qui, pour la plupart, avaient déjà enquêté pendant plusieurs années auprès de groupes de migrants « roms » en Espagne, en France et en Italie, étaient invités à reconstituer les trajectoires de vie d'une soixantaine de personnes de leur connaissance. Ce matériau biographique a ensuite fait l'objet d'une analyse comparée dans le but d'identifier l'influence de l'action publique sur les

pratiques de la vie quotidienne et d'explicitier les conditions et les processus de l'intégration sociale et économique⁵ des migrants « roms ». Plus d'une dizaine d'études de cas portant sur l'articulation des politiques locales et des pratiques des migrants « roms » ont également été réalisées dans le cadre de ce programme afin d'approfondir la réflexion sur certaines thématiques au cœur de notre programme, telles que : l'accompagnement social des migrants « roms » (Persico, 2018 ; Bourgeois et Lièvre, 2019) ; les activités économiques (Ciniero, 2019 ; Florin, Garret, 2019) ; l'évacuation des bidonvilles et ses effets sur les pratiques résidentielles et les formes de socialisation (Cousin, Bianchi et Vitale, 2019 ; Veniat, 2019) ; les rapports de voisinage et les mobilisations de soutien (Cousin et Vitale, 2018 ; Pasta, 2019) ; les processus de socialisation et de subjectivation (Naintré 2019 ; Shah, 2019) ; l'accès aux soins (Tafferant et Bolzman, 2019) ; ou encore les effets de l'incarcération sur la vie des habitantes des bidonvilles (Caseau, 2019).

L'ouvrage collectif que nous proposons ici expose donc les principaux résultats de cette recherche collective que nous avons engagée depuis 2015 sur la base d'un matériau ethnographique amassé depuis plusieurs années et d'enquêtes récentes, réalisées dans le cadre de notre programme de recherche. Plutôt que de réunir des contributions individuelles, nous avons fait le choix de l'écriture collective. En effet, l'écriture à plusieurs mains permet, selon nous, non seulement de croiser les approches disciplinaires des chercheurs de l'équipe, c'est-à-dire principalement la sociologie, la géographie et l'anthropologie, mais aussi de confronter les résultats de l'analyse comparative des trajectoires de vie avec les connaissances approfondies des chercheurs sur leurs terrains respectifs. Nous avons en outre décidé d'insérer entre les différentes contributions quelques portraits de personnes enquêtées. De notre point de vue, ces portraits rappelleront la singularité irréductible des parcours sociaux et fourniront des témoignages, toujours édifiants et parfois poignants, de ce que peut être la vie en marge des sociétés urbaines d'Europe occidentale. La première contribution présente les aspects théoriques et méthodologiques de notre recherche. Les quatre contributions suivantes sont consacrées à l'analyse des processus d'intégration sociale et économique tandis que les deux dernières contributions apportent des éléments de conclusion à propos des effets de l'action publique dans la vie quotidienne des migrants « roms » (contribution 7) et des conditions de possibilité de sortie de l'état de pauvreté soit, en d'autres termes, de l'amélioration des conditions de vie et des positions sociales (contribution 8).

5. Nous utilisons les termes « insertion » et « intégration » en fonction du contexte d'énonciation, réservant celui d'insertion pour qualifier les politiques et dispositifs d'action sociale qui ont pour finalité l'insertion (par l'économie, par le logement...) et celui d'intégration pour désigner l'ensemble des processus qui permettent de renforcer les liens sociaux et économiques entre les personnes et leur environnement. Nous tenons par ailleurs à dissocier l'intégration et l'insertion de deux autres concepts : l'assimilation, qui suppose l'adhésion aux normes et aux valeurs dominantes ; et l'« intégration nationale », qui équivaut à l'assimilation (FAVELL, 2019).

Avant de clore cette introduction, il nous faut préciser que les enquêtes ont été réalisées bien avant la pandémie du Coronavirus. Or celle-ci a profondément affecté la vie des migrants « roms ». D'abord, ces derniers ont fait partie des populations très exposées à la COVID 19 à cause des conditions de vie dans l'habitat précaire qui reste, comme on pouvait s'y attendre, la forme d'habitat la plus fréquente chez les migrants pauvres. Le surpeuplement et la promiscuité, de même que le sous-équipement, en particulier l'absence de points d'eau et de toilettes, sont autant de facteurs propices à la propagation du virus, notent les associations de soutien qui soulignent encore que l'accès aux soins demeure difficile pour les habitants des bidonvilles (Romeurope, 2020). Ensuite, le confinement général qu'ont connu les trois pays dès le début du printemps 2020, a immédiatement entraîné la suspension des activités informelles, lesquelles constituent bien souvent la principale sinon l'unique source de revenus des migrants « roms ». L'État social est alors apparu comme un rempart indispensable contre la crise économique et sanitaire, fournissant aussi bien les équipements de base que des aides alimentaires ou des soins aux habitants des squats et des bidonvilles. Sans doute y a-t-il eu des différences entre les villes, voire entre les bidonvilles eux-mêmes dans l'action de l'État, mais, pour ce qui concerne le cas français, les associations, qui ont, pendant ces mois difficiles, accompli une triple mission d'intervention, de veille et d'interpellation des pouvoirs publics, pouvaient estimer à la fin du premier confinement que la situation était « globalement satisfaisante grâce à la coordination des associations et collectifs et à la montée en charge des pouvoirs publics et en particulier de l'État » (Romeurope, 2020). Enfin, la fermeture des frontières nationales a, en empêchant la circulation entre les régions d'origine et les pays d'Europe occidentale, mis certains migrants et leurs familles en grande difficulté. On pense notamment à Viktor, à Marie et à Ivan (*Ciniero, 2017a, 2017d, 2017e*) qui, comme pourra le découvrir le lecteur au fil des pages de cet ouvrage, alternent les séjours en Bulgarie ou en Roumanie, où ils demeurent avec leurs proches, avec les séjours en Italie méridionale, où ils viennent gagner l'argent nécessaire pour subvenir aux besoins de la famille élargie grâce à la mendicité, en ce qui concerne Viktor et Marie, ou au travail journalier encadré par des réseaux de nature mafieuse dans les grandes exploitations agricoles, pour Ivan. Tout en rappelant l'importance de la circulation transnationale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté des populations d'Europe centrale (et d'ailleurs), ces remarques rapides au sujet de la pandémie et de ses effets sociaux éclairent sous un angle nouveau, en l'occurrence celui de l'urgence sociale (Cefaï et Gardella, 2011), les relations entre l'action publique et la vie quotidienne des migrants en situation précaire dans les pays d'Europe occidentale.

BIBLIOGRAPHIE

- BERGEON Céline, LAGUNAS David et TORRES PÉREZ Francisco, 2021, *Gitanos rumanos en España*, Valence, Tirant humanidades.
- BERNARDOT Marc, 2008, *Camps d'étrangers*, Bellecombe-en-Bauges, Croquant.
- BOURDIEU Pierre (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris, Seuil.
- BOURGOIS Louis et LIÈVRE Marion, 2019, « Les bénévoles, artisans institutionnalisés des politiques migratoires locales? », *Lien social et Politiques*, n° 83, p. 184-203.
- CASEAU Anne-Cécile, 2019, *Quand les hommes ne sont pas là : contraintes et opportunités des habitantes de bidonvilles suite à l'incarcération de leur conjoint*, Rapport de recherche pour le programme ANR MARG-IN.
- CEFAÏ Daniel et GARDELLA Édouard, 2011, *L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samusocial de Paris*, Paris, La Découverte.
- CINGOLANI Patrick, 2017 (rééd.), *La précarité*, Paris, PUF.
- CINIERO Antonio, 2019, *Dalla Bulgaria all'Italia Il caso dei braccianti stagionali rom tra povertà e sfruttamento*, Rapport de recherche pour le programme ANR MARG-IN.
- CNDH ROMEUPE – CELLULE DE CRISE COVID-19, 2020, *Situation au 24 avril 2020-Situation des personnes vivant en squats et bidonvilles en France métropolitaine*, [<https://www.romeurope.org/wp-content/uploads/2020/04/Situation-au-24-04-2020-Squats-et-bidonvilles-CNDH-Romeurope.pdf>].
- COUSIN Bruno et VITALE Tommaso, 2019, *Un village d'insertion dans la métropole lilloise*, Rapport de recherche pour le programme ANR MARG-IN.
- COUSIN Grégoire, BIANCHI Frederico et VITALE Tommaso, 2018, *Des autochtonies roumaines aux bidonvilles franciliens : Réseau migratoire régional, homophilie et compétences d'intégration*, Rapport de recherche pour le programme ANR MARG-IN, publié en anglais COUSIN Gregoire, BIANCHI Federico et VITALE Tommaso, 2021, « From Roma autochthonous homophily to socialisation and community building in the Parisian metropolitan region shantytowns », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 47, n° 13, p. 2938-2960.
- DANIELE Ulderico, PASTA Stefano et PERSICO Greta, 2018, « From Public Enemy to Urban Ghost », *Intersections. East, European Journal of Society and Politics*, vol. 4, n° 3, p. 106-135, [DOI:10.17356/ieejsp.v4i3.409].
- FAVELL Adrian, 2019, « Integration: twelve propositions after Schinkel », *Comparative Migration Studies*, vol. 7, n° 21, [<https://doi.org/10.1186/s40878-019-0125-7>].
- FLORIN Bénédicte et GARRET Pascal, 2019, « Faire la ferraille » en banlieue parisienne Roms et populations défavorisées : les invisibles de l'économie de la ferraille, Rapport de recherche pour le programme ANR MARG-IN.
- GEREMEK Bronislaw, 1987, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard.
- GOTMAN Anne, 2004, « L'hospitalité façonnée par le droit : la loi Besson sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage », in Anne GOTMAN (dir.), *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers »*, Paris, Éditions de la MSH, p. 199-234, .
- GUSFIELD Joseph, 2003, « Action collective et problèmes publics (entretien avec Daniel Cefaï et Dany Trom) », in Daniel CEFĂÏ et Dominique PASQUIER (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, p. 63-78.

- LEGROS Olivier, 2010, « Les pouvoirs publics et les grands “bidonvilles” roms au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen) », *Espaces Temps.net*, [http://espaces-temps.net/document8422.html].
- LEGROS Olivier et LIÈVRE Marion, 2018, « Domestic Versus State Reason? How Roma Migrants in France Deal with Their Securitization », in Huub VAN BAAR, Ana IVASIUC et Regina KREIDE (dir.), *The Securitization of the Roma in Europe*, Londres, Palgrave Macmillan, p. 67-88.
- LEGROS Olivier et ROSSETTO Jean, 2012, « La “question rom” en Europe aujourd’hui : regards croisés et mises en perspectives », *Études tsiganes* n° 46, p. 4-25.
- LEGROS Olivier et VITALE Tommaso, 2011, « Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, régulations et marginalités », *Géocarrefour*, vol. 86, n° 1, p. 3-14.
- LIÉGEAIS Jean-Pierre, 1976, *Mutation Tsigane. La révolution bohémienne*, Paris, Complexe.
- LIÈVRE Marion, 2013, *Nationalisme ethnoculturel et rapport à la culture des Roms en Roumanie post-communiste et multiculturaliste*, thèse de doctorat en ethnologie, université Paul-Valéry, Montpellier 3.
- NACU Alexandra, 2010, « Les Roms migrants en région parisienne : les dispositifs d’une marginalisation », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n° 1, p. 141-160.
- NAINTRE Benjamin, 2019, *Jamais vraiment d’ici, ni totalement de là-bas : une génération Rom au travail*, Rapport de recherche pour le programme ANR MARG-IN.
- OLIVERA Martin, 2009, « Introduction aux formes et raisons de la diversité Rom roumaine », *Études Tsiganes*, vol. 38, n° 2, p. 10-41.
- PASTA Stefano, 2019, *Il caso della baraccopoli di Rubattino a Milano*, Rapport de recherche pour le programme ANR MARG-IN.
- PERSICO Greta, 2018, *Our last problem are the Roma people! Professional trajectories and turning point in social workers involved with Roma in Milan*, Rapport de recherche pour le programme ANR MARG-IN.
- SHAH Henry, 2019, *Code of the platz: Roma migrant male youth in search of inclusion on the Parisian periphery*, Rapport de recherche pour le programme ANR MARG-IN.
- TAFFERANT Nasser et BOLZMAN Claudio, 2019, *Les faiblesses et la force de l’âge : le cas des Roms précaires âgés et vieillissants en Suisse romande*, Rapport de recherche pour le programme ANR MARG-IN.
- TORRES PÉREZ FRANCISCO et MONSELL LIERN MIGUEL, 2018, « Lieux, logements et accès à la ville des Roms de Valence (Espagne) », *Espaces et sociétés*, n° 172-173, p. 109-125.
- VENIAT Céline, 2019, *Réactions sensibles et pratiques de résistance face aux expulsions de bidonvilles : L’expérience des familles roms vivant en platz*, Rapport de recherche pour le programme ANR MARG-IN.
- VRABIESCU Ioana, 2016, « Evictions and Voluntary Returns in Barcelone and Bucarest : Practices of Metropolitan Governance », *Intersections. East European Journal of Society and Politics*, vol. 2, n° 1, p. 199-218.